



COMMUNIQUE
N° 2021-03/02/DGS/RM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly Claude PLENET porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Rémire-Montjoly se réunira en séance publique et dans le respect des obligations sanitaires, règlementaires qui sont opposables le :

Jeudi 1^{er} avril 2021 à 17h 00 à l'hôtel de ville
- Auditorium « Dr Edmard LAMA »

Le Maire précise que dans ces conditions, l'accès du public se fera dans la limite de la capacité d'accueil de l'auditorium.

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire.

Fait à Rémire-Montjoly,
Le 25 MARS 2020



Le Maire,


Claude PLENET